



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25150/Add.1
26 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE
DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 22 juillet 1992 au 22 janvier 1993)

Additif

1. En complément de mon rapport du 22 janvier 1993 sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (S/25150), je tiens à signaler que la FINUL et l'armée libanaise sont parvenues à un accord sur les modalités relatives à la cession à cette dernière d'une zone comprenant les villages de Marakah, Jinnata et Yanuh, située dans le secteur du bataillon ghanéen.
2. Il convient de rappeler qu'un transfert analogue avait eu lieu l'an dernier dans le même secteur (voir S/23452, par. 13). Le village de Marakah, où est situé l'état-major du bataillon ghanéen, n'était pas compris dans la zone cédée. Le transfert de l'état-major sur un nouveau site près de Bir as Sanasil, qui doit avoir lieu le mois prochain, rend maintenant cette mesure possible.
3. Il va sans dire que la cession est conforme au mandat de la FINUL, qui doit aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la zone d'opération de la Force. Cet accord constitue un nouveau petit pas en avant.
